



Resiliation formation Karis

Par **Yopoouu**, le **21/01/2014 à 18:14**

Bonjour,rnrnJe suis inscrite chez Kxxx depuis juillet 2013.rnJe voudrait actuellement résilier ce contrat, mais comment faire sans intérêts ?rnrnJe me suis laissé tenter par l'école Karis qui me proposait (vu que j'étais sans travail), quand je ne pourrais pas, de pouvoir décaler mes prélèvements. Depuis octobre je me retrouve sans aucune ressource. Je leur ai demandé à plusieurs reprises de décaler mon prélèvement d'un mois puis je leur ai dit que les deux mois d'après sans ressources et donc sans argent sur mon compte je ne pouvait les payer ces deux prochains moi en plus (donc novembre et décembre). Ils m'ont donc dit vous n'avez juste qu'a voir ça avec votre banque car ce sont des prélèvements automatiques.rnrnHors, aujourd'hui, j'ai reçu un appel du service des recouvrements me disant que j'avais 10 jours pour payer les deux mois (qui apparemment n'avaient pas été pris en compte car ils ne peuvent decaler qu'un seul mois) hors venant tout juste de trouver du travail et devant, par obligation, prendre un appartement, je me retrouve sans avoir asser d'argent pour les payer, mais la personne du recouvrement m'a dit que si je ne payais pas l'affaire irait plus loin et plus haut.rnrnJe ne sais pas quoi faire.. rnEt c'est donc pour cela que je veux résilier mon contrat, car je n'ai plus asser de revenus pour les payer.rnrnMerci d'avance pour l'aide que l'on pourra m'apporter.